

## **CFAP Ecole Supérieure de Santé**

60 Rue de Narvik  
07500 Guilhaumand Granges

Siret : 790 853 766 00018  
DA 82 07 00708 07



### PROGRAMME DE LA FORMATION « GESTE VACCINAL PAR LE PREPARATEUR »

#### 1 -OBJECTIF GLOBAL DE LA FORMATION :

Le projet gouvernemental est d'autoriser les pharmaciens à procéder à certaines vaccinations en officine, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé.

Le but de nos autorités est de relancer la vaccination face aux réticences de tous ordres.

Cet hiver par exemple, concernant la vaccination antigrippale, les objectifs du ministère de la santé n'ont pas été atteints (75% de la population à risque vaccinée – indispensable pour faire barrage à l'épidémie). Sans parler des réticences récurrentes (voire croissantes) du personnel soignant. Il ne s'agit pas ici d'un manque d'information mais bien d'un désintérêt pour la vaccination en général – un désintérêt suivi, dans l'opinion, d'un soupçon latent pour des vaccins dont l'efficacité est parfois sujette à caution et dont l'innocuité pas véritablement démontrée mais très polémique.

Or on sait aujourd'hui que la vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger et protéger son entourage. De plus, le vaccin est quasiment sans danger : peu, voire pas d'effets secondaires (le plus souvent des réactions locales légères et transitoires, plus rarement de la fièvre, douleurs musculaires ou articulaires, céphalées).

Il est donc indispensable de relancer l'intérêt des patients pour la vaccination surtout lorsqu'on sait que concernant la grippe, celle-ci a causé 105 décès directs et 7.700 décès indirects.

L'expérimentation de la vaccination antigrippale et celle contre le Covid par les pharmaciens ayant été un succès, ces dernières années, l'autorisation de vacciner contre la grippe et le Covid a été actée pour les préparateurs dans le cadre de l'urgence sanitaire. Cet acte est pérennisé par la loi RIST.

La grippe est souvent considérée comme une maladie bénigne, mais elle est pourtant responsable de nombreux décès, en particulier aux âges extrêmes de la vie et chez les personnes atteintes de certaines maladies respiratoires, cardiovasculaires, rénales ou encore de diabète.

Si la plupart des cas de grippe guérissent spontanément, les risques de complications associées à la maladie et la très importante contagiosité de la maladie justifie l'existence d'un vaccin permettant de s'en protéger.

Ce vaccin est particulièrement recommandé aux personnes âgées de 65 et plus, à celles présentant des facteurs de risque particulier, ainsi qu'à l'entourage des nourrissons.

Il doit être administré chaque année en raison de l'évolution rapide des virus responsables de la grippe.

Le but de cette formation sera donc de permettre au pharmacien de faire augmenter la couverture vaccinale, dans un premier temps avec la vaccination antigrippale, élargi à d'autres vaccinations peut-être dans un deuxième temps et de simplifier le parcours de soin pour le patient.

## 2- OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Rappels sur les vaccinations pouvant être pratiquées à l'officine

A la fin de la formation, les préparateurs seront capables de :

- a) Connaître les principes de base de la vaccination
- b) Expliquer les recommandations sur chaque vaccination
- c) Connaître les objectifs de couverture vaccinale, d'évolution du taux de couverture vaccinale ainsi que les données de mortalité et morbidité
- d) Connaître la notion d'immunité de groupe
- e) Connaître les contre-indications et les effets indésirables ; connaître la procédure de notification des effets indésirables au système national de pharmacovigilance
- f) Connaître l'efficacité et l'efficience globale de chaque vaccination, selon l'âge et le terrain
- g) Connaître les schémas particuliers de vaccination
- h) Connaître la possibilité de Co-administration avec d'autres vaccins
- i) Connaître les modalités et sites d'injection en population générale ainsi que pour les patients sous anticoagulants ou anti-agrégants plaquettaires
- j) Connaître les précautions à prendre avant la vaccination
- k) Connaître les principales sources d'information disponibles, notamment le calendrier des vaccinations et [vacconationinfoservice.fr](http://vacconationinfoservice.fr)

Communication dans le cadre de la vaccination par le préparateur, en soutien du pharmacien : ils seront capables de :

- a) Échanger avec le public autour de la vaccination et de répondre à l'ensemble des interrogations (bénéfices attendus individuels et collectifs, effets indésirables potentiels...)

b) Positionner la vaccination recommandée par rapport à d'autres produits se prévalant de prévenir une infection et de promouvoir la vaccination

Avec le concours du Pharmacien, les préparateurs seront capables de :

a) Décrire/Mettre en place le protocole de vaccination :

- Recueillir le consentement de la personne

- **Administrer le vaccin**

- Tracer le vaccin administré et l'acte vaccinal (dossier pharmaceutique, dossier médical partagé, carnet de santé, carnet de vaccination...)

- Transmettre l'information sur la réalisation de la vaccination au médecin traitant

- Éliminer les déchets d'activités de soins à risques infectieux produits dans le cadre de la vaccination, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur

- Sécuriser le circuit du vaccin y compris la chaîne de froid

b) Repérer tout problème physique, psychique ou cognitif qui nécessiterait d'orienter vers le médecin traitant en lien avec le Pharmacien

c) De connaître l'organisation de la pièce où va être administré le vaccin et permettant la surveillance du patient après administration du vaccin selon les bonnes pratiques rappelées sur le site <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/>.

d) Savoir appliquer les précautions standards d'hygiène et savoir gérer un accident d'exposition aux liquides biologiques (adresser aux urgences du centre hospitalier le plus proche)

e) Connaître les signes évocateurs d'une réaction anaphylactique post-vaccinale immédiate et retardée, et appliquer la conduite à tenir s'ils surviennent

f) Utiliser les outils élaborés pour accompagner le pharmacien au bon recueil des informations dans le cadre de la vaccination par le pharmacien, et pour la traçabilité des vaccinations

Accueil de la personne et Administration des vaccins

Les préparateurs seront capables de :

a) connaître les personnes éligibles à la vaccination

b) connaître les critères d'éligibilité et les contre-indications à la vaccination en pharmacie

c) connaître les contre-indications médicales

d) connaître les ordonnances (souvent pluri médicamenteuse) et les dispensations antérieures de médicaments, le cas échéant, par le dossier pharmaceutique ou le dossier médical partagé (repérage des anticoagulants, anti-agrégants plaquettaires)

e) Repérer des situations justifiant une orientation vers une consultation médicale (réaction allergique en particulier immédiate et surtout lors d'une vaccination antérieure...)

Administration des vaccins

Les préparateurs seront capables de :

a) Décrire les différentes étapes à suivre pour administrer les vaccins

b) Appliquer les mesures d'hygiène préalables (lavage des mains, friction au soluté hydroalcoolique, désinfection cutanée, etc.)

c) Pratiquer les vaccinations par voie intramusculaire ou sous-cutanée (outils de simulation, pratique sous contrôle d'un infirmier, médecin, pharmacien ayant bénéficié d'une formation)

d) Faire face à des situations concrètes, comme : vaccination d'une personne diabétique, sous chimiothérapie, porteuse de tatouages, sous anticoagulants, personne qui a eu un curage ganglionnaire axillaire etc...

## **2- PUBLIC VISE :**

Cette formation s'adresse aux préparateurs en pharmacie

## **3-LES PREREQUIS :**

Les stagiaires doivent être titulaires du diplôme de préparateur en pharmacie (ou attesté comme tel par le titulaire de l'officine)

## **4-LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

L'essentiel de la formation fera appel à une démarche déductive, ou le formateur transmettra des connaissances aux personnes en formation par un canal de type audiovisuel.

Le formateur pourra poser des questions aux apprenants, proposer des exercices, mettre en situation et éventuellement guider vers la solution de manière à se rapprocher le plus possible d'une démarche déductive.

Atelier avec un buste pour apprendre le geste vaccinal

## **5- LES MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Un diaporama illustré est utilisé comme support de formation

- Un polycopié est remis à chaque stagiaire, il contient :
  - Le déroulé de la formation

### **6-L'ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION**

Une attestation de formation sera décernée à la fin de la séance mentionnant le nom du stagiaire, l'intitulé de la formation, la nature de l'action (perfectionnement des connaissances), le lieu, la date, la durée ainsi qu'une évaluation des acquis de la formation par test de connaissances.

### **7-LES MODALITÉS D'ÉVALUATION**

- Test de préformation
  - Test de post-formation permettant de réaliser l'acquis de compétence après le stage
- L'organisme de formation s'engage à remettre aux participants, à l'issue de la formation, un questionnaire, ainsi que l'attestation de participation.

### **8 - DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :**

1 journée de 3h30 de formation

### **9- LE NOMBRE MAXIMAL de STAGIAIRES**

Le nombre maximal est de 10 stagiaires par session

### **10- QUALITÉ DU FORMATEUR**

Isabelle HISLEUR pharmacien et Nathalie BALLOT infirmière

### **11- COÛT DE LA JOURNÉE DE FORMATION**

90 € par personne sur 3 heures 30 pas de prise en charge par l'OPCOEP

### **12- DELAI D'ACCES**

Les inscriptions doivent être réalisées au plus tard 48h avant le début de la formation

### **13- LIEU DE LA FORMATION**

CFA de Guilhaud Granges 60 rue de Narvik 07500 Guilhaud Granges

### **14- CONTACT**

Mylène COVRE ou Isabelle HISLEUR

Par tél : 04-75-44-12-25

Par mail : [contact@cfa-sante-2607.fr](mailto:contact@cfa-sante-2607.fr)

### **15 -ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation